

Les Groupes d'Appui de Prévention du Surendettement

*Vous hésitez encore à créer un GAPS ?
Contactez nous pour de plus amples infor-
mations.*

*Et si vous n'êtes pas encore convaincus,
venez à notre rencontre ainsi que celle des
GAPS lors d'une réunion d'intervision.
Vous aurez ainsi l'occasion d'échanger
avec les différents représentants des dif-
férents GAPS actifs sur le terrain.*

**Les Groupes d'appui de prévention du
surendettement actifs coordonnés en
2013 par MEDENAM :**

**« S'informer pour mieux
consommer »**

CPAS de Fernelmont

**« Consommons malin au
quotidien »**

CPAS de Rochefort

Les Walhérois Gourmands

CPAS de Onhaye

« Groupe d'appui »

CPAS de Wavre



MEDENAM
Centre de référence en médiation de dettes
pour la Province de Namur

Personne de contact :

Emilie Robert
Agent de prévention

27, Rue Rogier
5000 Namur

Tél.: 081/23 08 28
Fax: 081/22 09 29
info@medenam.be

Ce projet est une initiative du Ministre de la
Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des
chances.

Avec le soutien de



Wallonie

MEDENAM

présente...

Les GAPS



Le défi ?
Devenir consommateur
responsable.

Qu'est-ce qu'un « GAPS » ?

L'appellation GAPS désigne le Groupe d'appui de prévention du surendettement.

Il s'agit d'un dispositif permettant aux services de médiation de dettes agréés en Wallonie de développer des actions de prévention du surendettement à destination du grand public.

Quel est son but ?

De manière générale, le GAPS a pour objectif de permettre aux personnes de disposer d'un maximum d'informations afin qu'elles puissent poser des actes les plus adéquats possible en matière de consommation.

Parallèlement, le GAPS peut aussi avoir pour but d'éviter à certaines personnes fragilisées ou précarisées l'apparition d'une situation de surendettement ou encore d'éviter la « récurrence ».

Qui peut mettre sur pied un GAPS ?

Tout service de médiation de dettes agréé par la Wallonie. Il est possible d'établir des synergies avec différents services et organismes.

A qui s'adresse t' il ?

Aux personnes surendettées ou l'ayant été, ainsi que toute personne intéressée de la commune.

Le public n'est donc pas restreint aux bénéficiaires du CPAS et/ou du service de médiation de dettes.



Et en pratique ?

Des animations pédagogiques régulières sont proposées au public de la commune.

Ces animations portent essentiellement sur la gestion budgétaire, le surendettement, ainsi que sur des thèmes ayant une incidence sur ceux-ci. La consommation en générale est également abordée.

Ces animations se font dans un cadre non stigmatisant, interactif et convivial, où des intervenants extérieurs sont régulièrement associées en qualité d'experts.

De plus, le GAPS promouvoit l'élaboration d'un projet annuel impliquant les bénéficiaires dans la construction du projet fédérateur, en partant de leurs demandes/besoins/envies.

Modalités du GAPS ?

La Wallonie octroie un subside de 1500 €/an en vue de favoriser la mise en place des GAPS. Le subside est liquidé dans le courant de l'année concernée. Cependant, il faut respecter quelques conditions :

- Introduire un projet sur base de l'appel à projets disponible auprès de votre centre de référence en médiation de dettes.
- Réaliser au minimum 5 animations sur l'année. Plusieurs réunions peuvent par exemple être consacrées à la construction d'un outil plutôt que d'aborder un thème d'animation par réunion.
- Disposer d'un local pouvant accueillir minimum 15 personnes
- Participer aux réunions d'intervision annuelles organisées par le centre de référence.

Et MEDENAM dans tout ça ?

- Le Centre coordonne les appels à projets.
- Il analyse et avale ensuite le projet (visa à donner) avant de le soumettre à l'Administration qui versera par la suite la subvention.
- Il organise des réunions d'intervision à destination des animateurs des groupes d'appui.
- Il aide les animateurs dans la construction de leur projet.
- Il peut intervenir lors d'une animation.